

## Aux STAGIAIRES 2025-2026 - Lettre d'information # 3

### Contact

[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)

François Boudet : 06 79 96 62 26

Maitane Cocagne, Lucille Bergeret : 05.57.81.62.40

### La procédure de classement

Toutes et tous les fonctionnaires-stagiaires qui sont entré-es dans un nouveau corps : agrégé, certifié, CPE ou PsyEN, au 1er septembre 2025 seront classé-es par défaut au début de la carrière, c'est-à-dire au premier échelon de la classe normale avec aucune ancienneté. Si vous avez effectué des services dans la fonction publique d'enseignement ou que vous avez une expérience dans le privé, que ce soit l'enseignement ou non, vous allez pouvoir obtenir une reprise d'ancienneté pour l'avancement de carrière. Il y a deux ans, le SNES a obtenu de nombreuses améliorations dans la prise en compte des expériences précédant l'entrée en stage. Elles ont été rendues publiques dans un [décret le 7 août 2023](#)



**Le SNES-FSU est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans le calcul et la procédure de classement.**

**Si vous avez des questions avant de transmettre votre dossier de classement au plus tard le 16 septembre, n'hésitez pas à nous contacter.**

### Préparer sa première mutation

La demande de mutation pour obtenir un premier poste de titulaire se répartit sur une longue période de l'année des stagiaires. La première partie de cette procédure intervient au cours du mois de novembre suite à la publication des circulaires ministérielles fin octobre.

Le SNES-FSU organise chaque année un stage d'une journée pour faire le point sur la formation et préparer sa première mutation. Ce stage syndical est un droit pour tous les fonctionnaires-stagiaires qui en font la demande un mois à l'avance auprès de leur établissement ou de l'INSPÉ. Les militants du SNES sont formés et expérimentés pour vous aider au mieux à préparer cette première grande échéance de l'année.



**Cette année nous organisons deux stages syndicaux. Le premier aura lieu le jeudi 16 octobre 2025. Il faut donc faire la demande de participation auprès de l'administration au plus tard le mardi 16 septembre. Un second stage sera organisé à la rentrée des vacances de Toussaint.**

[Pour s'inscrire](#)

### Obtenir des indemnités de formation

Il existe deux cas de figure concernant les indemnités de formation selon si vous êtes affecté.e à mi-temps ou à temps-plein. Les stagiaires à mi-temps peuvent bénéficier de l'IFF (indemnité forfaitaire de formation), d'un montant



forfaitaire de 1100 euros pour cette année. Pour en bénéficier il faut que votre lieu de formation ne soit ni sur la même commune/agglomération que votre lieu d'affectation ni de la commune de résidence personnelle. Votre adresse personnelle est celle que vous déclarez auprès du secrétariat à la rentrée. Cette déclaration peut être stratégique pour des stagiaires qui peuvent cette année justifier de deux adresses personnelles suite à leur affectation.



Les stagiaires à temps-plein sont régis par le décret n°2006-781 qui n'ouvre pas à une indemnité forfaitaire mais calculée en fonction des dépenses du ou de la stagiaire. Le SNES-FSU est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches d'obtention de ces indemnités de formation.

---

## Syndicalisation

L'accueil, les infos et les conseils sont évidemment gratuits. Pour le reste, publications, courriers et moyens électroniques d'information, permanences d'accueil, présence des militants et des élus, outils de travail mis à leur disposition... ont un coût et prennent du temps. Les cotisations syndicales, notre seule source financière, garantissent notre indépendance et donnent plus de poids à nos revendications.

A titre plus individuel, se syndiquer permet notamment de connaître et faire défendre ses droits, être conseillé.e et appuyé.e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres et contribuer à la réflexion sur notre métier. Ainsi l'an dernier dans l'académie, plus de 45% des stagiaires ont été convaincu.es de la pertinence de l'outil syndical en faisant le choix du SNES.

### [Adhérer au SNES-FSU](#)

---

François BOUDET : 06.79.96.62.26  
Maitane COCAGNE, Lucille BERGERET : 05.57.81.62.40  
[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, [veuillez le consulter en ligne](#)

**SNES-FSU section académique de Bordeaux**  
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux  
[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu)  
[33bordeaux.snes.edu](http://33bordeaux.snes.edu)